



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTERE DE LA FAMILLE
ET DES SOLIDARITES**



RAPPORT SUR LA TRAITE DES FEMMES ET DES FILLES

Mai 2024

La traite des femmes et des filles s'assimile à une forme contemporaine d'esclavage. Ses victimes sont soumises à une exploitation inhumaine, dégradante et déshonorante. Devant l'ampleur de ce phénomène qui ne connaît pas de frontière, une intervention de la communauté internationale s'impose. Le présent rapport montre la situation de la mise en œuvre de la résolution 77/194 relative à la traite des femmes et des filles dans notre pays.

Au Sénégal, des mesures spécifiques ont été prises pour y faire face dans le cadre d'une approche multi-acteurs et multisectorielle.

Tout d'abord, le Gouvernement, conscient de la nécessité d'améliorer la réponse internationale face à la traite des êtres humains, s'est résolument engagé à mettre en œuvre le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières qui appelle à des mesures spécifiques pour "prévenir, combattre et éliminer la traite des personnes dans le cadre des migrations internationales".

C'est ainsi que le Sénégal a adopté un document national de politique migratoire qui, reposant sur le triptyque gouvernance, sécurité et développement, vise, à l'horizon 2035, à assurer une gouvernance efficace des questions migratoires et à maximiser les bénéfices de la migration pour le développement durable du Sénégal.

Le Sénégal s'est aussi, au regard du contexte marqué par une recrudescence du phénomène de la migration irrégulière, doté d'une Stratégie nationale de Lutte contre la Migration irrégulière (SNLMI) qui vise à « réduire drastiquement la migration irrégulière à l'horizon 2032 ».

Les violences faites aux femmes et aux filles constituant des atteintes graves à leurs droits et leur intégrité physique et morale, le Sénégal qui a adhéré à l'ensemble des instruments internationaux pertinents en matière de promotion des droits humains fondamentaux, met en œuvre plusieurs initiatives visant à garantir à toutes les femmes et aux filles du Sénégal des espaces sûrs et favorables à leur plein épanouissement. Les actions réalisées dans ce cadre sont :

- l'accélération des actions de lutte contre les Violences basées sur le Genre (VBG) : (i) la résilience des familles par le soutien économique, l'assistance et le renforcement de leurs capacités productives à travers la mise à disposition

d'un dispositif de cash transferts et la mise en place d'un guichet de financement pour accompagner les groupes vulnérables dans leurs activités économiques ; (ii) la construction des infrastructures pour faciliter l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique) et renforcer la politique de distribution de matériels pour améliorer la condition féminine ;

- la mise en place d'une solution cloud multicanale pour la collecte des données sur les signalements des VBG et des enfants en situation de rue ;
- la validation de l'évaluation du premier PAN/VBG 2017-2021 par les membres du Comité technique national de lutte contre les VBG ;
- la construction de Centres d'accueil Unique pour une prise en charge holistique des victimes de VBG dans les régions de Dakar, Kaolack, Fatick et Kaffrine ;
- le vulgarisation de la plateforme Wallu Allo 116 grâce à une campagne de communication via les tickets et écrans Auchan, les flancs de bus Dakar DEM DIKK, les abribus et panneaux publicitaires qui a duré 90 jours et ayant permis la diffusion des images et messages positifs incitant le changement de comportement envers les femmes et filles ;
- le développement d'une Plateforme (FEGU) web-sms de gestion des données VBG y compris la traite des personnes dans la région de Kédougou ;
- le tenue de session de formation au profit de 60 policiers et gendarmes des régions de Fatick, Kaffrine et Kaolack sur le guide de prise en charge des victimes de VBG par les forces de sécurité ;
- l'élaboration d'un protocole de prise en charge des violences sexuelles ;
- l'organisation de sessions de renforcement des capacités au profit des groupements féminins et organisations féminines professionnelles sur les droits, le leadership, l'éducation des filles et la protection des filles contre les pratiques néfastes notamment les mutilations génitales féminines dans les zones frontalières dans les régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou , Ziguinchor et Dakar. Ces sessions ont permis la mise en place de 3 plateformes régionales et inter- régionales pour l'abandon des MGF ;
- la vulgarisation de l'Agenda national de la Fille (2021-2025) et de la mise en œuvre des activités avec ses 8 priorités ;

- le programme de leadership et d'autonomisation des jeunes filles dénommé **new deal** est transformé en stratégie nationale ;
- le secteur de la santé a élaboré de codes de conduite pour lutter contre les VBG, l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel.

La vulnérabilité et la multiplicité des risques étant souvent des causes de la traite des personnes, des programmes sociaux sont mis en œuvre.

La politique de **protection sociale** vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables. Les mesures prises pour endiguer les facteurs de risque sont :

- l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures, équipements et services sociaux de base ;
- l'amélioration de l'accès des familles, des femmes, des jeunes filles/ garçons et des groupes vulnérables aux ressources productives (filets sociaux productifs, opportunités d'emplois et de revenus et dons d'actifs) ;
- le renforcement de capacités techniques, managériales, organisationnelles et productives des familles pauvres, des femmes, des jeunes filles et des groupes vulnérables.

Dans le cadre **juridique et institutionnel** de protection de l'enfant, il a été adopté en Conseil des Ministres du 27 décembre 2023, le décret fixant les conditions d'ouverture et les règles d'organisation et de fonctionnement des structures de prise en charge des enfants âgés de 0 à 3 ans non révolus.

S'agissant de la **protection des enfants en ligne**, les résultats suivants ont été notés :

- l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur la Protection des Enfants en Ligne (PEL) et les dangers liés à l'utilisation de l'internet sous le thème : « *AAR XALEYI CI INTERNET SUNU WAREEF LA* ¹ » :

¹ La protection des enfants de l'internet, notre devoir

- la mise en place de la ligne verte GINDIMA, un moyen de dénonciation des cas de violences et d'exploitation, mais aussi de demande d'aide et d'assistance aux victimes.

En définitive, du fait de la vulnérabilité des femmes dans le monde, une attention particulière doit leur être accordée. Pour résoudre la question de la traite des femmes et des filles, il est important d'établir un lien entre l'amélioration de la situation des femmes et l'élimination de la pauvreté. Une coopération entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile permet une meilleure efficacité car la promotion de la femme est un élément clef du développement.